

Objet : Plan départemental des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature de la Drôme : avis du Parc sur l'inscription d'un sentier (commune de Montjoux)

La Présidente expose

Conformément aux articles R 333-14 et R333-15 du code de l'environnement, le Conseil départemental de la Drôme sollicite l'avis du Parc dans le cadre du processus d'inscription au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires) d'un itinéraire situé sur le périmètre du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

L'itinéraire présenté pour avis est situé sur la Commune de Montjoux et s'intitule « Cols Marot et Imbert ».

Les techniciens de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit – Bourdeaux (porteuse du projet) et du Parc naturel régional ont échangé sur ce dossier : l'itinéraire est situé sur un foncier pérenne (chemins ruraux et voies communales) et ne présente pas de risque de conflit d'usage spécifique. Par ailleurs, le tracé de l'itinéraire a été étudié au regard d'éventuels enjeux environnementaux connus des techniciens du Parc sans qu'une incompatibilité avec un milieu ou une espèce remarquable ne soit relevée. Un premier avis technique positif a été émis en amont de la présentation de cet itinéraire au Comité Technique de la CDESI.

En réponse au courrier du 29 août 2016 adressé par le Président du Conseil Départemental de la Drôme, la Présidente propose donc de formuler un avis favorable à l'inscription au PDESI de l'itinéraire de Promenade et de Randonnée « *Cols Marot et Imbert* », situé sur la Commune de Montjoux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Formule** un avis favorable pour l'inscription au PDESI de cet itinéraire
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ